

septembre pour l'Union postale universelle au moment où le premier ministre a promis de convoquer le Parlement pour ce mois-là. S'il n'avait pas l'intention de tenir sa promesse à cause de cela, il aurait dû prendre d'autres dispositions relativement à l'Union postale universelle.

L'autre raison qu'invoque le ministre des Finances, pour excuser de n'avoir pas tenu sa promesse le premier ministre qui, le soir des élections et plusieurs fois depuis, a dit: "Je tiendrai parole", vient des dispositions prises par le Gouvernement précédent pour que Sa Majesté soit ici à la mi-octobre. Je suis convaincu que le premier ministre était aussi au courant de ces dispositions.

**L'hon. M. Fleming:** C'est inexact.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je vais révéler à la Chambre la raison pour laquelle je pense qu'il devait être au courant. En avril dernier, peu avant la fin de la session, l'ancien premier ministre a décidé de convoquer les porte-parole des groupes qui siégeaient de ce côté-ci de la Chambre, afin de leur faire connaître les plans tracés pour le reste de cette session. Mon chef se trouvait malade à ce moment-là. Lorsque ce fut au tour du porte-parole de la CCF, je fus appelé au bureau de l'ancien premier ministre. Il m'a dit,—et il ne verrait pas d'inconvénient, je pense, à ce que je le répète,—qu'il avait déjà parlé à celui qui était alors chef de l'opposition. Je ne sais pas ce qu'il a pu lui dire, mais je me rappelle ce qu'il m'a dit. Il m'a parlé, notamment, d'une visite éventuelle de Sa Majesté la Reine en octobre. Si, a-t-il ajouté, nous avons demandé des crédits pour jusqu'à la fin d'octobre au lieu de la fin de septembre, comme nous y songions d'abord, c'est afin de retarder l'ouverture du Parlement, au besoin, pour permettre à Sa Majesté d'en présider la cérémonie.

Je ne sais pas ce que le premier ministre d'alors a dit au chef de l'opposition, mais je serais bien surpris qu'il en eût plutôt touché un mot au chef suppléant d'un parti minoritaire plutôt qu'à celui qui était à ce moment-là le chef de l'opposition officielle. Il n'y a pas eu seulement des entretiens particuliers,—et je ne révèle pas de secret, j'en suis sûr, en parlant maintenant,—il a été question à la Chambre du voyage que Sa Majesté allait faire en Amérique du Nord à l'automne. Je suis convaincu que, lorsque le premier ministre promettait, pendant la campagne électorale, une session du Parlement en septembre, il savait que Sa Majesté allait venir en octobre.

Le ministre des Finances ne peut s'en tirer avec les manifestations qu'il a tenté de se permettre, ni en donnant à entendre que

j'aurais dépouillé les Canadiens des riches impressions que nous avons éprouvées cette semaine par suite de la présence de Sa Majesté. Je rappelle au ministre des Finances et je répète ce que j'ai dit ce matin: l'événement aurait été encore plus mémorable, encore plus digne de passer à l'histoire, plus profitable à la longue aux Canadiens, si Sa Majesté, le 14 octobre, le jour où elle était ici, avait eu l'occasion, non pas seulement d'ouvrir la session du Parlement en se demandant ce qui viendrait ensuite, mais aussi de donner personnellement la sanction royale à un bill augmentant la pension de vieillesse, à un bill relevant les allocations aux anciens combattants et à certaines des autres mesures qui pourraient maintenant avoir été adoptées, si le premier ministre avait tenu sa promesse sacrée de convoquer le Parlement en septembre. Ce n'est pas intéressant pour les 5,000 vieillards qui meurent chaque mois, les 5,000 ou 10,000 qui ne toucheront jamais les augmentations envisagées, parce que le Gouvernement actuel a trouvé moyen de se dégager, à force de contorsions, de la promesse qu'il a faite. (*Exclamations*)

Parfaitement, à force de contorsions, il a renié la promesse sacrée qui avait été faite aux Canadiens, surtout aux vieillards qui, soit dit en passant, devaient faire l'objet d'une attention particulière, vu qu'ils sont mentionnés en premier lieu au sujet des questions d'ordre intérieur dans le discours du trône. Oui, l'événement aurait été bien plus mémorable si Sa Majesté avait eu cette autre occasion.

L'idée n'est pas de moi. Dans les articles de journaux sur ce qui arriverait après l'avènement du nouveau Gouvernement, certains chroniqueurs ont dit que c'était une solution au problème de savoir quoi faire parce que Sa Majesté viendrait en octobre; la session pouvait être convoquée en septembre selon les plans et l'on pouvait prendre des mesures pour que la sanction royale fût donnée en octobre par Sa Majesté en personne. Les Canadiens s'en seraient autant réjouis que des événements intéressants dont nous avons été témoins cette semaine.

Le ministre des Finances me reproche de lui demander quelque chose qui, dit-il, est contraire à la constitution ou non conforme aux règles de procédure. Il déclare que je ne dois pas l'interroger, avant l'inscription au *Feuilleton* des résolutions portant l'approbation du Gouverneur général, sur les mesures que le Gouvernement se propose de présenter. Le ministre de la Justice se rappellera que, l'an dernier ou l'année précédente, il s'est plaint de ce que le premier ministre, chef actuel de l'opposition, ait annoncé avant le